



Habilitations Electriques B1 B2

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables d'appliquer les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510 dans son environnement.

⇒ **PUBLIC :**

- Electriciens exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Avoir des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience pratique professionnelle.

Durée : **21 heures** pour la formation initiale, **14 heures** pour la formation continue.

Effectif maximum : 10 personnes.

Effectif minimum : 1 personne.

Maintien des connaissances :

- 2 journée (14 heures) tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs expérimentés spécialisés dans la réglementation et la norme NF C 18-510.

Méthode pédagogique : essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique . QCM de validation

Attribution finale : Attestation individuelle.

Organisme de délivrance : SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.





SECURIPREV
Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique (TRONC COMMUN n°2 de la norme)**

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.*
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - *Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.*
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.*
- Préciser les rôles de chacun.
 - *Différencier les symboles d'HABILITATION pour l'OPERATION à réaliser.*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
 - *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - *identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
 - *Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.*



o **Partie théorique (B1-B2)**

- Citer les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans ENVIRONNEMENT électrique.
- Préciser le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
 - o *Pour les EXECUTANTS :*
 - *respecter les instructions données par le CHARGE DE TRAVAUX ;*
 - *rendre compte de son activité.*
 - o *Pour les CHARGES DE TRAVAUX :*
 - *identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires ;*
 - *respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou par le CHARGE DE CONSIGNATION ;*
 - *rendre compte de son activité.*
- Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
 - o *Organiser, délimiter et signaler la ZONE DE TRAVAIL. (Pour B2 et B2V).*
 - o *Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DE VOISINAGE RENFORCE BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.). (Pour B1V et B2V).*
 - o *Respecter la ZONE DE TRAVAIL.*
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AVIS DE FIN DE TRAVAIL), ainsi que les autres documents associés (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
 - o *Rédiger les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX (pour les CHARGES DE TRAVAUX).*
 - o *Vérifier et compléter l'ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
 - o *Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.*
 - o *Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des travaux (DOMAINE DE TENSION, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).*



Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.
 - o *Respecter et faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.*
 - o *Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.*
 - o *Effectuer la deuxième étape de consignation.*
 - o *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.*
- Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux ESSAIS (pour B2V Essai).
 - o *Respecter et faire respecter les INSTRUCTIONS DE SECURITE.*
 - o *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux ESSAIS.*

PRATIQUE

Incluant à minima 5h00 de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION type. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Norme NF C18 510 du 25 janvier 2012



SECURIPREV

Réf : HABELC B1B2
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

